

## Comité Syndical du 26 mai 2026

# COMPTE-RENDU DE SÉANCE

### ÉTAIENT PRÉSENTS

---

#### Membres Titulaires :

GBCA : M. Jean Marie **HERZOG** – M. Thierry **BESANÇON** – M. Michaël **BRUN** – M. Pierre **CARLES** – M. Bernard **GUERRE-GENTON** – M. Thierry **PATTE** – M. Alain **SALOMON** – M. Christophe **SOUSTELLE** (arrivé pour l'élection du Vice-Président)

CCST : M<sup>me</sup> Sandrine **JANIAUD-LARCHER** – M. Christian **RAYOT** – M. Sébastien **THEVENEAU**

CCVS : M. Pierre **GUIGON** – M. Philippe **LACREUSE**

#### Membres suppléants :

GBCA : M. Stéphane **GUYOD** – M. Gérard **PAYROU**

CCST : M. André **KLEIBER** – M. Jean-Marc **PELLETIER**

CCVS : M. Armand **NAWROT**

### ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

---

#### Membres Titulaires :

GBCA : M<sup>me</sup> Marie-Josée **BAILLIF** – M. Christian **BIRRER** – M. Bastien **FAUDOT** – M. Roger **LAUQUIN** – M. Jean-Claude **MOUGIN**

CCST : M<sup>me</sup> Monique **DINET** – M. Philippe **GARNIER** – M. Jean-Michel **TALON**

CCVS : M. Christian **CANAL** – M. Jean-Marie **HUGARD**

### ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

---

GBCA : M<sup>me</sup> Sidonie **KOHLER**

AUTB : M<sup>me</sup> Anne-Sophie **PEUREUX-DEMANGELLE** – M. Pedro **HERMENEGILDO**

## **1- Installation du comité syndical (SM) SCoT**

---

Madame Peureux-Demangelle présente la composition et le fonctionnement du comité. Après un bref rappel de l'historique du syndicat depuis sa création en 2001, elle expose la clé de répartition arrêtée entre les intercommunalités membres, tant en ce qui concerne le nombre de délégués que les contributions financières.

Monsieur Rayot réagit sur ce dernier point en soulignant que la participation financière des intercommunalités de la Communauté des communes des Vosges du sud (CCVS) et de la Communauté de communes de Sud-Territoire (CCST) apparaît relativement élevée au regard est importante au regard de leur poids démographique.

Mme Peureux-Demangelle précise que le SCoT constitue avant tout un document de planification visant à valoriser l'ensemble du Territoire de Belfort et à renforcer son attractivité. Elle souligne que, si le poids démographique des intercommunalités est un élément important qui a été pris en compte lors de la rédaction des statuts du SM, il ne peut constituer l'unique critère de répartition. C'est à ce titre que les élus de l'époque ont estimé nécessaire de préserver un principe d'équité entre les différents territoires membres.

### **❖ Élection du Président**

Monsieur Jean-Marie Herzog, doyen d'âge préside l'assemblée et procède à l'appel des candidatures. Messieurs Stéphane GUYOD et Alain SALOMON sont assesseurs pour les élections.

Monsieur Herzog se porte candidat à la présidence ; il est élu.

Votants : 17

Vote pour : 16

Vote blanc : 1

18h : arrivée de Monsieur Christophe SOUSTELLE

### **❖ Élection d'un Vice-Président**

L'assemblée fait le choix d'élire un seul vice-président.

Monsieur Herzog procède à l'appel des candidatures.

Monsieur Michael BRUN se porte candidat et est élu.

Votants : 18

Vote pour : 15

Vote blanc : 2

Vote nul : 1

## **2- Représentation dans les commissions extérieures**

---

- ❖ CDPENAF (commission départementale de la protection des espaces naturel, agricoles et forestiers)

Le Président Herzog y siège en tant que membre titulaire.

Monsieur Rayot se propose de le représenter en cas d'absence.

❖ CDNPS (commission départementale de la nature, des paysages et des sites)

3<sup>ème</sup> collège, titulaire : Monsieur Thierry PATTE, suppléant : Monsieur Gérard PAYROU

4<sup>ème</sup> collège, titulaire : Monsieur Georges GUERRE-GENTON, suppléant : Monsieur Christophe SOUSTELLE

❖ CDAC (commission départementale d'aménagement commercial) :

Titulaire : Monsieur Jean-Marie HERZOG,

Suppléant : Monsieur Christophe SOUSTELLE

Avant la clôture de la séance, Mme Peureux-Demangelle rappelle brièvement l'état d'avancement de la procédure de révision du SCoT et présente un point d'étape sur la rédaction des différentes pièces constitutives du dossier.

Elle informe ensuite les membres du comité que la prochaine réunion sera consacrée à l'examen du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), dont les orientations devront faire l'objet d'un débat.

Le comité convient de fixer cette séance au **mercredi 1<sup>er</sup> juillet à 18 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.